



Centre d'enseignement supérieur de la Marine

La France, la défense européenne et l'OTAN

11 mars 2009

L'Ecole militaire accueillait, le 11 mars 2009, le colloque « *La France, la défense européenne et l'Otan* » organisé par la Fondation pour la recherche stratégique.

Le discours de clôture prononcé par le président de la République Nicolas Sarkozy a synthétisé l'esprit général de la journée : la réintégration de la France dans l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) est une décision naturelle qui découle des prises de positions décidées par ses prédécesseurs. Tout en conservant l'indépendance de la France, ce rapprochement renforce en en lui-même l'Europe de la Défense.

Une décision naturelle inscrite dans la continuité de la politique de défense de la France

Le ministre de la Défense Hervé Morin, dans son discours d'ouverture, a rappelé que la France n'avait jamais quitté l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Si elle a quitté sa structure militaire intégrée en 1966, elle dispose en revanche depuis 1996 d'un représentant au comité militaire. 120 militaires français sont actuellement intégrés aujourd'hui dans la structure de l'OTAN. Le nombre de postes d'officiers dans les services passera progressivement à environ un millier. La France est, en 2009, le quatrième contributeur de l'Alliance.

Selon Frédéric Bozo, Professeur d'histoire des relations internationales à la Sorbonne, les relations transatlantiques actuelles vont faciliter la démarche française de rapprochement. La volonté de « tourner la page » de l'année 2003 et l'élection récente de Barack Obama réchauffent les relations franco-américaines et permettront, dans un proche avenir, un dialogue construit sur le partenariat. Sur le plan structurel par ailleurs, l'essentiel a déjà été fait en 2004 grâce à l'abolition du tabou de la non intégration des militaires français dans les structures de l'OTAN.

L'Europe de la Défense

Pour Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), il faut assumer le monde tel qu'il est aujourd'hui. Il est plus instable et les crises ont un impact large, notamment dans le domaine économique. Nous avons besoin d'une sécurité globale plus forte et, dans ce but, la mutualisation des forces est inévitable. Pour être capable de répondre aux crises, il faut s'orienter à long terme vers un partage des terrains d'actions entre l'OTAN et l'Europe de la défense. Le retour de la France dans cette organisation va donner l'impulsion attendue et permettre, pour relever ce défi, de développer le pragmatisme exigé par l'action tout en développant la politique européenne de sécurité et de défense. Selon Japp de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, mais aussi d'autres intervenants, la décision française a été saluée favorablement sur la scène internationale et plus particulièrement par de nombreux ministres des Affaires étrangères de l'OTAN. Cette décision clarifie la position française et permet, de fait, de redonner confiance aux européens sur la volonté réelle de relancer l'Europe de la Défense. Pourtant, le député socialiste d'Ille et Vilaine Jean-Michel Boucheron a tenu à souligner que l'enjeu de la construction de l'Europe de la Défense repose sur la géographie de proximité qui gouverne la sécurité de l'Union européenne. Le risque lié à la réintégration française dans l'OTAN est que dans le regard de la jeune Europe notamment, la véritable sécurité repose sur l'OTAN et non sur l'Europe de la Défense.

Préserver l'indépendance de la France

Malgré ce risque, la réintégration de la France dans l'OTAN ne devrait cependant pas porter atteinte à l'indépendance nationale à l'exemple de l'Allemagne et la Turquie qui ont su préserver leurs politiques nationales et refuser de participer à certaines missions.

Par ailleurs, pour Jaap de Hoop Scheffer, « *l'OTAN n'a ni l'ambition ni les fonds pour être le gendarme du monde* ». L'OTAN n'est pas l'Organisation des nations unies et en ce sens doit contribuer aux efforts de la communauté internationale sur la base de la valeur ajoutée, dans un principe de subsidiarité.

Pour Nicolas Sarkozy, clarifier ses positions internationales au sein de sa « famille » revient à parler dans le monde un langage plus clair, plus fort et d'une voix indépendante.

Aspirant Hélène de Palmaert